

Conseil municipal du 8 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Juin, à dix-huit heures 30, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Lucienne CORTINAS, maire de la commune.

Présents : Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS , Mme GUERRI , Mme MARTY, Mr MATILLA , Mr NAUCHE, Mr NAVARRE , Mme NOGUES, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr SABOULARD , Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Mme VIZCAY est secrétaire de séance.

Ordre du jour

1/ Convention SIG Communauté de Communes

2/ Provisions dépréciation créances

3/ Régularisation de la création de poste de Mme BONNEMAISON

4/ Cession de terrain bien sans maître

5/ Transfert de compétences au profit de la Communauté

6/ Demande de subvention au titre des fonds de concours pour la restauration de la façade de l'église.

7/ Questions diverses

- Travaux d'intérêt général
- Les gens du voyage
- Compte-rendu des commissions
- Organisation des élections des 20 et 27 Juin

1/ Convention SIG (Communauté de Communes)

Le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'application SIG « Géo-Cadastre » de la Communauté de Communes.

Accord du conseil à l'unanimité

2/ Provisions dépréciation créances

Comptabilisation de la dépréciation des créances de plus de 2 ans. Pour Landorthe, les créances prises en charge avant le 31 /12/18 s'élèvent à 1242,46 €. La dépréciation à prendre en compte s'élève donc à $1\,242,46 \text{ €} \times 15\% = 186,37 \text{ €}$. Cette somme fera l'objet d'un mandat au compte 6875 et d'un titre au 4912 .

Accord du conseil à l'unanimité

3/ Régularisation du poste de Mme BONNEMAISON Béatrice

Suite à un contrôle des paies de juin 2020 par la trésorerie il apparaît que la création du poste en date du 1/06/17 pour devenir adjoint technique principal (11 ième échelon), n'a jamais fait l'objet d'une délibération. La trésorerie ne devrait donc pas payer cet agent à ce grade, il convient de régulariser cette situation au plus vite.

Accord du conseil à l'unanimité

4/ Cession de terrain de bien sans maître

Un terrain route du Gardet a été vendu aux époux RODRIGUES. Ce terrain était un bien sans maître récupéré par la commune en 2019. Evalué 500 € il n'a pas été intégré à l'actif de la commune. Nécessité de prévoir une décision modificative pour des crédits budgétaires et transmettre le mandat et titre correspondant. Dépense d'investissement (compte 2111) pour un montant de 500 € Recette d'investissement (compte 1328) pour le même montant

Accord du conseil à l'unanimité

5 / Transfert de compétences vers la Communauté de Communes

- compétence « abattoirs »

- compétence « construction, réhabilitation et gestion de la fourrière-refuge animale de St-Gaudens

Accord du conseil à l'unanimité

6/ Demande de subvention (restauration de la façade de l'église)

Délibération pour demande de subvention au titre des fonds de concours pour la restauration de la façade de l'église, auprès de la Communauté de Communes Cœur et Côteaux du Comminges.

7/ Questions diverses

TIG : La mairie accepterait que des personnes soumises à des travaux d'intérêt général soient employées pour travailler auprès du personnel communal (espaces verts). Une convention est établie avec le tribunal de Saint-Gaudens . Le conseil a donné son accord à l'unanimité.

Les gens du voyage : Lors de la première venue d'un groupe des gens du voyage il y a 3 semaines, leur séjour s'est passé sans problème. Un autre groupe est arrivé 8 jours après le départ du 1^{er} groupe. Celui-ci s'est imposé en fracturant délibérément les cadenas sans aucun respect et refusant la moindre discussion. Ce groupe (Mission Evangélique) devait au préalable s'installer sur un terrain à Estancarbon mais refusé car le terrain n'était pas à leur convenance. Ceux-ci se sont alors « rapatriés » sur le terrain de football de Landorthe. Le SIVOM a prêté des blocs de béton pour la durée de l'été. La mairie achètera ce type de blocs pour empêcher les différents accès au stade. Dès le départ des caravanes, les blocs prêtés seront positionnés aux endroits « stratégiques ». Un nouvel arrêté municipal sera pris concernant ce type de stationnement. Les dégâts occasionnés (fracture des cadenas et toute autre dégradation...) seront remboursés. Les membres du conseil sont unanimes pour dire que l'aire de stationnement prévue pour les gens du voyage à Saint-Gaudens devrait être ouverte. Celle-ci est fermée depuis le début de l'année pour cause de préparation de la manifestation des Pyrénéennes prévue en septembre. Une solution de rechange aurait du être prévue...

- **commission Communication** : Deux plaques explicatives, à l'attention des touristes et promeneurs seront fixées à l'entrée de l'église et de la chapelle aux alentours du 15 Juin. Une vitrine expo destinée à « abriter » les monuments du village réalisés en légos est actuellement en construction et sera livrée à la mi-juin. Cette vitrine sera visible pour la journée du patrimoine décalée au 26 septembre, pour les Landorthais. La société qui propose chaque année, un agenda a fait plusieurs propositions de couverture pour l'édition 2022. La commission Communication a choisi un modèle communiqué à l'ensemble du conseil.

- **commission travaux** : Le curage des fossés a été réalisé à Castelnaouet.

- **commission urbanisme** : Il y a toujours autant de demandes d'autorisation d'urbanisme.

Mme le Maire s'est rendue à la préfecture pour « défendre » le magasin NOZ (1 000 m2) qui s'installera sur la commune dans les prochaines semaines.

- **école** : L'école a tenu un conseil d'école extraordinaire. Une situation particulière est à remarquer du à un dysfonctionnement de l'APE.

- **divers** : L'installation de l'éclairage public (LED) s'effectuera en deux tranches. Le Conseil Départemental a décidé de « freiner » les dépenses. Réception d'une tyrolienne dans les jours qui viennent, à l'attention des enfants, sur l'aire de jeux.

- **organisation des élections des 20 et 27 Juin** : Les deux élections (départementale et régionale) se tiendront en même temps dans la salle polyvalente divisée en deux parties. Les consignes sanitaires imposeront une organisation particulière. La salle polyvalente sera aménagée pour la circonstance, le mercredi précédant l'élection.

La séance est levée à 20h.

-